



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 20715

Numéro SIREN : 398 628 958

Nom ou dénomination : JMA Groupe Eurex

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2014 sous le numéro de dépôt 12906

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ORGECO Blomme & Associés
84 boulevard du Général Leclerc Paraboles II
BP80387
59057 Roubaix Cedex 1

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : JMA Groupe Eurex

Numéro RCS : 398 628 958

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1994B20715

Adresse : 84 boulevard du Général Leclerc Paraboles II
59100 Roubaix

Numéro du Dépôt : 2014R012906 (2014 12926) Date du dépôt : 11/08/2014

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale

Date de l'acte : 18/03/2014

1 - Décision : Changement de président

2 - Décision : Changement de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 26 août 2014

Le Greffier,



M JB

JMA Groupe Eurex

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 937.440 euros
Siège Social : 84 boulevard du Gal Leclerc – Paraboles II - 59100 ROUBAIX
SIREN 398 628 958 RCS LILLE METROPOLE

- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE - DU 18 MARS 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE
et le DIX HUIT MARS à dix huit heures

Les Actionnaires de la Société **JMA Groupe EUREX**, Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle se sont réunis à au siège social en Assemblée Générale au choix et sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Frédérique BLOMME, Présidente de la société.

Monsieur Henri BEBEY est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires possèdent le quorum requis par les statuts pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Madame la Présidente met à la disposition de l'assemblée:

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La copie de la lettre recommandée avec accusé de réception de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- Le rapport de gestion de la Présidente
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- L'inventaire, les comptes annuels,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Quitus à la Présidente de la société, aux Directeurs Généraux et au Commissaire aux Comptes,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce ; approbation, s'il y a lieu, de ces conventions,
- Démission et remplacement de Madame Frédérique BLOMME, Présidente de la société,
- Démission et remplacement de Monsieur Philippe TRUFFIER, Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

2

Madame la Présidente rappelle alors à l'assemblée que la société n'a été saisie d'aucune demande relative à l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, ni d'aucune demande de questions écrites. Elle déclare encore que les diverses dispositions régissant le droit d'information et de communication des actionnaires ont été respectées.

JB JB JB

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidente et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion de la Présidente et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 desquels il ressort un bénéfice de 95.713,99 euros.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Constatant l'existence d'une somme distribuable d'au moins 117.180 euros, l'Assemblée Générale décide la distribution d'un dividende de pareil montant, soit un dividende brut par action de 2 euros, à prélever :

- sur le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2013 pour95.713,99 euros
- sur le poste RESERVE FACULTATIVE à concurrence de 21.466,01 euros

Il sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2014.

Sur le dividende brut global, il sera retenu les prélèvements sociaux calculés au taux en vigueur.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport qui lui a été fait par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, et approuve, en tant que besoin est, les opérations dont il s'agit.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à la Présidente de la société, aux Directeurs Généraux, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et au Commissaire aux Comptes pour son mandat relatif à ce même exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ne comportent pas des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts et qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices antérieurs :

FR 113 113

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT GLOBAL
30.09.2010	146.475 € dont 15.317,50 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%
30.09.2011	152.334 € dont 14.315,60 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%
30.09.2012	117.180 € dont 11.012 € éligibles à l'abattement IRPP au taux de 40%

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Frédérique BLOMME de son mandat de Président à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président de la société, pour la durée restant à courir du mandat qu'avait Madame Frédérique BLOMME :

Monsieur Henri BEBEY
Demeurant à HEM (59510), 100 rue Jules Guesde

Monsieur Henri BEBEY aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société JMA Groupe EUREX dans la limite de l'objet social et des pouvoirs dévolus par les dispositions légales et les statuts.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Henri BEBEY, intervenant, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure légale, réglementaire ou statutaire pouvant lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, pour la durée restant à courir du mandat qu'avait Monsieur Henri BEBEY en qualité de Directeur Général :

MERIDIEN DW CONSEIL,
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros,
dont le siège est à ROUBAIX, 84 boulevard du Général Leclerc, Paraboles 2A,
immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 798 804 324.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

La société MERIDIEN DW CONSEIL, représentée par Monsieur Henri BEBEY, intervenant, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure légale, réglementaire ou statutaire pouvant lui en interdire l'exercice.

HB HB HB

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe TRUFFIER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, pour la durée restant à courir du mandat qu'avait Monsieur Philippe TRUFFIER :

Madame Frédérique BLOMME
Demeurant à HEM (59510), 100 rue Jules Guesde

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Madame Frédérique BLOMME, intervenant, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappée d'aucune mesure légale, réglementaire ou statutaire pouvant lui en interdire l'exercice.


ONZIEME RESOLUTION

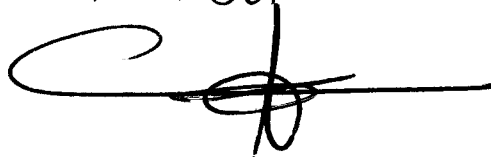
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture.

Bon pour acceptation
des fonctions de DG


Henri BOBÉY
Bon pour acceptation
des fonctions de
Président


MERISSEN DU COMITÉ
Représentée par
Henri BOBÉY
Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur général
